

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil Municipal, tenue à huis clos lundi le 14 décembre 2020 à 20 h 00 à la salle communautaire située au 118, Croissant des Trois-Lacs, Municipalité de Lantier.

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère; Carole B. Dussault, conseillère ; Denis Godmer, conseiller; Francine Carignan, conseillère; Ronald Pilon conseiller; formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant, Noël Lanthier.

Est également présente, la Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe Marie-Chantale St-Antoine

Sont absents, le Maire Richard Forget et le Directeur général et secrétaire-trésorier Benoit Charbonneau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire suppléant souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 20 h 00.

2020.12.280

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 14 DÉCEMBRE 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 14 décembre 2020
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2020
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 novembre 2020
4. Adoption de la liste sélective des déboursés
5. Certificat de crédit 2020-12-02
6. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 243 300 \$ qui sera réalisé le 21 décembre 2020
7. Résolution d'adjudication de soumissions pour l'émission de billets
8. Demande de dérogation mineure 2020-078
9. Demande de PIIA 2020-079
10. Demande de PIIA 2020-080
11. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 217-2020
12. Adoption du projet de règlement 217-2020 concernant l'imposition et le paiement d'une compensation pour services municipaux
13. Extrait du registre public des déclarations 2020
14. Résolution attestant la fin des travaux sur le chemin de la Source-Volet RIRL
15. Mandat donné à Équipe Laurence Ingénieur conseil
16. Mandat donné à Équipe Laurence Ingénieur conseil
17. Prolongement de l'entente avec Gestion HDLS inc.
18. Ajout d'un membre au comité de Gestion des Actifs Municipaux
19. Création d'un fonds d'urgence pour Coup de Pouce Alimentaire de Val-des-Lacs
20. Municipalité alliée contre la violence conjugale
21. Cadeaux de reconnaissance aux employés

22. Fermeture des bureaux municipaux, de la bibliothèque et de l'écocentre pour la période des fêtes

Période de questions

23. Levée de la séance ordinaire du conseil

2020.12.281

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2020;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B Dussault

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2020.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.12.282

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 novembre 2020;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 novembre 2020.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.12.283

4. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2020.01.004 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et secrétaire-trésorier;

NOM DU FOURNISSEUR	CHÈQUE	MONTANT
MINISTRE DES FINANCES	533	103 900.00 \$
EXCAVATION RÉAL VAILLANCOURT	534	8 000.00 \$
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LAURENTIDES	535	297.00 \$
POSTES CANADA	536	68.05 \$
██████████	537	25.87 \$
██████████	538	100.00 \$
PB SPORT INC.	539	680.60 \$
9191-0844 QUEBEC INC.	540	2 352.15 \$
LES CONS. MICHEL CHARBONNEAU INC.	541	5 518.80 \$
VILLEMAIRE PNEUS ET MÉCANIQUE TREMBLANT	542	1 192.29 \$
SABLIÈRE 329 INC.	543	8 516.61 \$
GROUPE ULTIMA INC.	544	73.00 \$
FED QUE. DES MUNICIPALITÉS	545	38.81 \$
GEOTAB INC.	546	80.48 \$
B.L.V. ÉLECTRIQUE INC.	547	1 718.93 \$
CELINE BRIEN	548	2 635.81 \$
DUNTON RAINVILLE	549	534.63 \$
PETITE CAISSE	550	267.75 \$
BUDGET PROPANE	551	188.13 \$
LETTREGE MARTIN COULOMBE	552	34.49 \$
██████████	553	43.92 \$

SINTRA INC.	554	1 045.52 \$
SERRURIER MICHEL ENR.	555	137.97 \$
GUY CHARBONNEAU	556	300.00 \$
CÉLINE BRIEN	557	261.57 \$
DISTRIBUTION PRAXAIR	558	187.93 \$
LES ÉDITIONS COLLOÏDALES	559	459.28 \$
ZONE CRÉATIVE	560	873.81 \$
	561	252.64 \$
	562	173.73 \$
LES MINIS-MAISONS DE LA SOURCE 2020 INC.	563	91.53 \$
	564	577.24 \$
	565	2 554.12 \$
SERVICES PSANSREGRET	566	1 418.75 \$
FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	567	458.48 \$
FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	568	240.00 \$
TO DO LUC	569	1 724.63 \$
LE GROUPE ACCISST INC.	570	1 149.75 \$
ASSOC. DIR. GÉN. MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	571	114.98 \$
ASPHALTE BÉLANGER INC.	572	20 176.42 \$
BATTERIES EXPERT - STE-AGATHE-DES-MONTS	573	158.16 \$
LES BLOCS NORMAND INC.	574	484.27 \$
BMR	575	2 515.12 \$
S. BOURASSA LTÉE	576	190.53 \$
BRIDGESTONE CANADA	577	3 933.61 \$
BUDGET PROPANE	578	472.61 \$
SERVICES DE CARTES DESJARDINS	579	581.98 \$
L'APOSTROPHE PLUS	580	216.02 \$
	581	100.00 \$
CREIGHTON ROCK DRILL LIMITED	582	948.17 \$
DOMINIQUE VINCENT ÉLECTRIQUE	583	301.05 \$
PILON & MÉNARD, HUISSIERS DE JUSTICE INC.	584	113.48 \$
L'INFORMATION DU NORD	585	223.05 \$
JUTEAU RUEL INC.	586	386.74 \$
LES EXCAVATIONS LABELLE INC.	587	482.90 \$
LEBLANC ILLUMINATIONS CANADA	588	323.50 \$
LOCATION DICKIE MOORE	589	91.84 \$
YVON MARINIER INC.	590	566.70 \$
PÉTROLE PAGÉ	591	3 164.59 \$
CHÈQUE ANNULÉ	592	- \$
PIÈCES D'AUTO STE-AGATHE	593	2 791.73 \$
R2M IMAGEM	594	171.03 \$
SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTO DU QC	595	95.45 \$
	596	50.00 \$
SNAP-ON	597	118.42 \$
THIBAUT MARINE INC.	598	457.62 \$
TOILETTES QUÉBEC	599	258.69 \$
9172-6976 QUÉBEC INC.	600	176.45 \$
VILLE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS	601	172.46 \$
VILLEMAIRE PNEUS ET MÉCANIQUE TREMBLANT	602	1 415.78 \$
VISA-VIE	603	77.82 \$
Total		189 505.44 \$

PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES MENSUELS BANQUE ROYALE DU CANADA

Salaires municipaux incluant remb. de dépenses	35 770.16 \$
Services de téléphonie	420.06 \$
Remises salariales fédérales	5 456.05 \$

DAS provincial	12 988.23 \$
RREMQ	6 139.00 \$
Harnois Énergies - Petro-T	192.00 \$
Hydro-Québec	2 483.34 \$
Annie Gareau	350.00 \$
Protectron	153.87 \$
BMO Groupe Financier	871.38 \$
Frais bancaires Interac	58.12 \$
Crédit-Bail (Silverado 2017-2021)	1 335.78 \$
Crédit-Bail (Équipement neige 2020-2025)	2 010.70 \$
Crédit-Bail (Freight 6-roues 2020-2025)	2 755.96 \$
total	70 984.65 \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.12.284

5. CERTIFICAT DE CRÉDIT 2020-12-02

Je, Marie-Chantale St-Antoine, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Lantier, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour les transferts mentionnés ci-dessous :

Transferts
VERS
Différents postes budgétaires

TOTAL : 57 928\$

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU d'approuver le certificat de disponibilité de crédit 2020-12-02

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.12.285

6. RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 243 300 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 21 DÉCEMBRE 2020

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Lantier souhaite emprunter par billets pour un montant total de 243 300 \$ qui sera réalisé le 21 décembre 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
193-2018	243 300 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 193-2018, la Municipalité de Lantier souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ronald Pilon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 21 décembre 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 21 juin et le 21 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	14 600 \$	
2022.	14 900 \$	
2023.	15 000 \$	
2024.	15 300 \$	
2025.	15 500 \$	(à payer en 2025)
2025.	168 000 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 193 2018 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 21 décembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.12.286

7. RÉOLUTION D'ADJUDICATION DE SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	14 décembre 2020	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	21 décembre 2020
Montant :	243 300 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 21 décembre 2020, au montant de 243 300 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -CAISSE POPULAIRE DESJARDINS SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

14 600 \$	1,40000 %	2021
14 900 \$	1,40000 %	2022
15 000 \$	1,40000 %	2023
15 300 \$	1,40000 %	2024
183 500 \$	1,40000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,40000 %

2 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

14 600 \$	0,65000 %	2021
14 900 \$	0,75000 %	2022
15 000 \$	0,90000 %	2023
15 300 \$	1,05000 %	2024
183 500 \$	1,25000 %	2025

Prix : 98,16500

Coût réel : 1,63685 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE POPULAIRE DESJARDINS SAINTE-AGATHE-DES-MONTS est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ pa la conseillère Carole B. Dussault

Appuyé par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Lantier accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE POPULAIRE DESJARDINS SAINTE-AGATHE-DES-MONTS pour son emprunt par billets en date du 21 décembre 2020 au montant de 243 300 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 193-2018. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.12.287

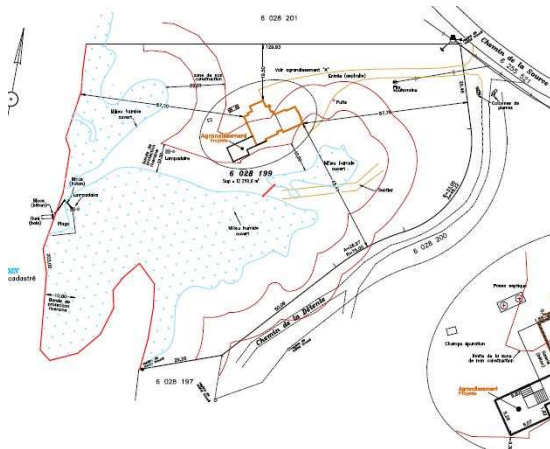
8. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2020-078

Demande de permis no. 2020-233 faite par Monsieur Laurence Paperman.

Monsieur Laurence Paperman
100, chemin de la Détente
Lantier, J0T 1V0
4711-56-2758 -0-000-0000
Lot: 6 028 199 du cadastre du Québec
Zone: 10V

Nature de la demande :

Construction d'un bâtiment principal à moins de 20 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux (article 6.2.2 du Règlement 154-2014);



Dérogação demandée :

Demande de dérogation mineure de 9,7 mètres dans la zone de non-construction de 20 mètres calculée à partir de la ligne naturelle des hautes eaux, tel qu'illustré dans le plan Y-65869 (minute : 16976) produit le 10 novembre 2020 par Peter Rado, A.-G

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la présente dérogation soit et est acceptée selon la résolution 2020.12.88 du CCU.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.12.288

9. DEMANDE DE PIIA 2020-079

Demande de permis no. 2020-234 faite par Monsieur Daniel Paquin et Madame Diane Lamothe.

Monsieur Daniel Paquin
 Madame Diane Lamothe
 102, chemin du Lac-Dorion
 Lantier, J0T 1V0
 4516-31-7940 -0-000-0000
 Lot: 6 029 363 du cadastre du Québec
 Zone: 10V

Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	S.O.
	Apport des constructions	S.O.
	Volumétrie et forme du bâtiment	2 sur 2
	Matérialité et caractéristiques architecturales	8 sur 12
	Aménagement des terrains	S.O.
	Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	10 sur 14
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	71.4%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2020-079 soit et est acceptée avec recommandation selon la résolution 2020.12.89 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.12.289

10. DEMANDE DE PIIA 2020-080

Demande de permis no. 2020-236 faite par Madame Lainie Wolinsky et Monsieur Jason Wolinsky.

Madame Lainie Wolinsky
Monsieur Jason Wolinsky
350, chemin du Lac-Ludger
Lantier, J0T 1V0
4610-53-2342-0-000-0000
Lot: 6 029 599 du cadastre du Québec
Zone: 10V

Évaluation

6.2	Secteurs à proximité d'un lac	
	Lotissement et rue	S.O.
	Impact des constructions	6 sur 6
	Volumétrie et forme du bâtiment	4 sur 4
	Aménagement des terrains	2 sur 4
	Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
	Grand-total pour Secteurs à proximité d'un lac	12 sur 14
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	85.7%

Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	S.O.
	Apport des constructions	S.O.
	Volumétrie et forme du bâtiment	S.O.
	Matérialité et caractéristiques architecturales	12 sur 12
	Aménagement des terrains	S.O.
	Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	12 sur 12
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2020-080 soit et est acceptée selon la résolution 2020.12.91 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE MOTION

11. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 217-2020

Le conseiller Denis Godmer donne avis de motion que soit adopté à une séance subséquente de ce conseil le règlement 217-2020 abrogeant le règlement de 212-2019 concernant l'imposition et le paiement d'une compensation pour services municipaux en vertu de la loi sur la fiscalité municipale.

Dépôt du projet de règlement 217-2020 et présentation du projet de règlement 217-2020 séance tenante par le conseiller Denis Godmer.

2020.12.290

12. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 217-2020 CONCERNANT L'IMPOSITION ET LE PAIEMENT D'UNE COMPENSATION POUR SERVICES MUNICIPAUX

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ronald Pilon

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement 212-2019 abrogeant le règlement 204-2019 pour imposer le paiement d'une compensation pour services municipaux en vertu de la loi sur la fiscalité municipale

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.12.291

13. EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS 2020

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté un code d'éthique et de déontologie en date du 10 septembre 2018;

ATTENDU QUE ce code prévoit que la personne qui reçoit tout avantage qui excède 200 \$ et qui n'est pas de nature purement privée doit, dans les 30 jours de sa réception produire une déclaration écrite dans un registre prévu à cette fin;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un extrait du registre public des déclarations faites par les membres du conseil pour l'année 2020.

Aucune déclaration en date du 14 décembre 2020.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.12.292

14. RÉOLUTION ATTESTANT LA FIN DES TRAVAUX SUR LE CHEMIN DE LA SOURCE-VOLET RIRL

ATTENDU QU'une aide financière maximale de 456 105\$ a été accordée à la Municipalité de Lantier dans le cadre du programme d'aide à la voirie local-volet *RIRL* pour la réfection du chemin de la Source/dossier N° RIRL-2018-836

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Francine Carignan

ET RÉSOLU que la municipalité de Lantier décrète par la présente résolution que les travaux de réfection sur le chemin de la Source ont été complétés à l'automne 2020.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.12.293

15. MANDAT DONNÉ À ÉQUIPE LAURENCE INGÉNIEUR CONSEIL

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU de mandater Équipe Laurence Ingénieur conseil relatif au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 au montant de 9 450\$ plus les taxes applicables au sujet de la conception et la préparation des plans et devis pour les travaux d'asphaltage-REV prévu à l'été 2021 sur le croissant des Trois-Lacs, chemin du Lac-de-la-Montagne-Noire et le chemin du Lac-Dufresne selon l'offre OS-5234.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.12.294

16. MANDAT DONNÉ À ÉQUIPE LAURENCE INGÉNIEUR CONSEIL

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ronald Pilon

ET RÉSOLU de mandater Équipe Laurence Ingénieur conseil relatif au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 au montant de 9 450\$ plus les taxes applicables au sujet de la conception et la préparation des plans et devis pour les travaux de voirie-REV prévu à l'été 2022 sur le croissant des Trois-Lacs, Montée de la Baie et chemin du Lac-Cardin selon l'offre OS-5235.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.12.295

17. PROLONGEMENT DE L'ENTENTE AVEC GESTION HDLS INC.

ATTENDU QUE selon l'entente initiale avec le promoteur Gestion HDLS pour la construction d'un bâtiment commercial sur le terrain sur boulevard Rolland-Cloutier (en face de l'église), dont le délai de réalisation du projet était le deuxième trimestre de 2021,

ATTENDU QUE le promoteur GESTION HDLS INC. justifie la demande de prolongation dans une lettre en date du 6 novembre 2020 en annexe à cette résolution;

ATTENDU QUE seul le changement du délai de construction est demandé et que tous les autres termes et conditions demeurent inchangés.

POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU que le délai pour la réalisation du projet de construction soit le deuxième trimestre de 2022.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.12.296

18. AJOUT D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU d'ajouter Monsieur Steve Gagné comme membre du comité de gestion des actifs municipaux.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.12.297

19. CRÉATION D'UN FONDS D'URGENCE POUR COUP DE POUCE ALIMENTAIRE DE VAL-DES-LACS

ATTENDU QU'il y a une augmentation du nombre de famille Lantiéroise;

ATTENDU QU'il y a lieu de créer un fonds d'urgence pour pallier un manque à gagner en cours d'année;

ATTENDU QUE ce fonds de réserve sera versé sur demande et que celui-ci sera administré par la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Francine Carignan

ET RÉSOLU de créer ce fonds d'urgence d'aide alimentaire.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.12.298

20. MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

ATTENDU QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU de proclamer la Municipalité de Lantier alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.12.299

21. CADEAUX DE RECONNAISSANCE AUX EMPLOYÉS

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU d'offrir aux employés municipaux une carte cadeau d'une valeur de 100\$ chacune.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2020.12.300

22. FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX, DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE L'ÉCOCENTRE POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU de fermer les bureaux municipaux, la bibliothèque et l'écocentre du 23 décembre midi au 2 janvier inclusivement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présente séance est enregistrée et sera diffusée sur le site Internet dès que possible. Le public sera invité à transmettre leurs questions par courriel à direction@municipalite.lantier.qc.ca ou par téléphone. La Municipalité s'engage à répondre aux questions à la prochaine séance ordinaire du mois de janvier 2021.

2020.12.301

23. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 20 h 16

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

Marie-Chantale St-Antoine
Directrice générale adjointe

Noël Lanthier
Maire suppléant.

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.